



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 07 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 janvier,

Un Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 30 décembre 2022

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

Heure d'ouverture de la séance : 08H05

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Pouvoir : 0

Présents : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Jean Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Yohan MARECHAL, Philippe GALLET, Marie christine SAUMANDE, Jean françois THOMASSON, Christian BERTRAND.

Absents, excusés : Hélène KOU, Kornélius GOUDAPPEL, Nathalie SALMON.

Mme le Maire demande à l'assemblée s'il existe des remarques concernant le procès-verbal du dernier Conseil municipal.

Mr Christophe ALLARD demande de modifier une formulation concernant le point n°10 du compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2022. En effet, celui-ci a voté pour la rédaction et la signature des conventions.

Suite cette modification, le Conseil municipal valide à l'unanimité le PV du 13 décembre.

1) Présentation du nouveau plan de financement de la deuxième tranche de la plaine de sports et de loisirs et sollicitation des financeurs - Délibération.

Mme le Maire présente le nouveau plan de financement de la deuxième tranche du projet d'aménagement de la plaine de sports et de loisirs qui a été modifié suite à l'actualisation des prix et à l'APD que nous a adressés le Maître d'œuvre, le Cabinet DEJANTE. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le nouveau plan de financement.

PLAN DE FINANCEMENT**PROJET DE LA PLAINE DE SPORTS ET DE LOISIRS - TRANCHE N°2 (CONDITIONNELLE)**
(espace de convivialité paysager, équipements sportifs de proximité)

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION		DESIGNATION	
Bâtiments, espaces verts, voirie	209 443,50 €	ETAT / DETR 2022	92 805,00 €
Préparation de chantier et terrassement	11 650,00 €	30% (hors honoraires)	
Aménagement de bâtiments, assainissement et espace de convivialité	150 500,00 €	DEPARTEMENT / Contrat de Territoire	
Espaces verts : engazonnement et gestion différenciée	18 000,00 €	(Projet structurant à visée territoriale)	
Voirie et signalisation	12 000,00 €	25% (hors honoraires)	77 337,50 €
Sous-total Travaux généraux	192 150,00 €		
Honoraires Maitrise d'œuvre 8%	15 372,00 €	Autre financeur potentiel (REGION)	?
Honoraires SPS 1%	1 921,50 €		
Equipements sportifs de proximité et mobilier	127 748,00 €		
Aire de jeux et parcours de santé	50 600,00 €		
Mobilier urbain	66 600,00 €	TOTAL DES AIDES SOLICITÉES SUR Tr n°2	170 142,50 €
Sous-total Equipements ht	117 200,00 €	COMMUNE	
Honoraires Maitrise d'œuvre 8%	9 376,00 €	Autofinancement (Fonds propres + Emprunt)	179 174,40 €
Honoraires SPS 1%	1 172,00 €		
TOTAL TRAVAUX HT (hors MO)	309 350,00 €		
		FCTVA (récupération partielle à N+1)	55 312,90 €
TOTAL OPÉRATION HT (frais MO inclus)	337 191,50 €		
TVA 20%	67 438,30 €		
TOTAL OPÉRATION TTC	404 629,80 €	TOTAL OPÉRATION TTC	404 629,80 €

2) Etude de la demande d'un administré pour l'achat d'une portion du terrain nouvellement acheté par la commune, cadastré D1249, sis à la sortie du Bourg à côté du nouveau parking – Délibération.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande d'un administré pour l'achat d'une portion du terrain nouvellement acheté par la commune, cadastré D1249, sis à la sortie du Bourg à côté du nouveau parking. En effet, aujourd'hui les entreprises ne peuvent pas accéder à sa propriété avec leurs camions. Acheter une bande de 5 m serait donc nécessaire. Après avoir entendu l'adjoint Christophe ALLARD, le Conseil Municipal décide de vendre une bande de terre sur toute la longueur de 5 m de profondeur. Les frais de bornages et de clôture seront à la charge de l'acheteur. Aucun frais ne sera supporté par la Commune. Le tarif proposé est de 15 €/m². Cette demande est acceptée à l'unanimité.

3) Prise en charge du quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal prévisionnel – Délibération.

Mme le Maire explique que jusqu'à l'adoption du budget 2023, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de la nouvelle année, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, ce qui représente 68 428 €. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

4) Proposition de réduction du tarif de la location du foyer rural Albert Feneyrol à titre exceptionnel pour deux jeunes de Coulaures – Délibération.

Mme le Maire propose à titre exceptionnel de réduire le tarif de la location du foyer rural Albert Feneyrol pour deux jeunes de Coulaures et de ramener ce tarif à 80 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5) Modification de la délibération 2022/12 99 bis concernant la demande de subvention pour la cour de l'école - Délibération.

Mme le Maire explique que le projet a été réactualisé en tenant compte d'une augmentation prévisible en raison de la conjoncture.

Elle présente le plan de financement pour un montant de 84 757,52 € H.T.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le nouveau plan de financement.

<u>15/11/2022</u>			
<u>PROJET DE PLAN DE FINANCEMENT</u>			
<u>COUR DE L'ECOLE</u>			
DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION		DESIGNATION	
Travaux préparatoires	1 000,00	ETAT - DETR 30% (sur travaux seuls HT)	24 057,72
Revêtements	59 503,40	Conseil Départemental 25% (sur travaux seuls HT)	20 048,10
Plantations	3 025,00	Agence de l'eau (50% sur dépenses éligibles* 25 102 €)	12 551,00
Mobilier et divers	16 664,00	Fctva	14 170,77
Honoraires MO	3 763,20	Autofinancement	30 881,43
Mission sps (1%)	801,92	Fond vert (en attente des modalités de dépôt)	?
TOTAL HT	84 757,52		
TOTAL tva	16 951,50		
TOTAL TTC	101 709,02		TOTAL 101 709,02

* (sur surface désimperméabilisée uniquement)

6) Proposition du versement d'un don exceptionnel de 24 € à la coopérative scolaire la Fourmilière pour financer les photos de classe pour les enfants ukrainiens - Délibération.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de verser un don exceptionnel de 24 € (vingt-quatre euros) à la coopérative scolaire la Fourmilière pour financer les photos de classe des enfants ukrainiens. Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Question diverse :

Organisation des permanences des élus au cours des éventuels délestages à venir

Mme le Maire évoque le problème des éventuels délestages et la nécessité d'organiser une permanence des élus à la mairie ainsi que la mise en place d'une cellule de crise. Les élus comprennent l'importance de la présence de chacun sur place lors des coupures d'électricité qui interviendront le soir à partir de 18h00.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

Du 07 janvier 2023.

- 2023/01- 01 : Présentation du nouveau plan de financement de la deuxième tranche de la plaine de sports et de loisirs et sollicitation des financeurs – Délibération.
- 2023/01- 02 : Etude de la demande d'un administré pour l'achat d'une portion du terrain nouvellement acheté par la commune, cadastré D1249, sis à la sortie du Bourg à côté du nouveau parking – Délibération.
- 2023/01- 03 : Prise en charge du quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal prévisionnel – Délibération.
- 2023/01- 04 : Proposition de réduction du tarif de la location du foyer rural Albert Feneyrol à titre exceptionnel pour deux jeunes de Coulaures – Délibération.
- 2023/01- 05 : Modification de la délibération 2022/12 99 bis concernant la demande de subvention pour la cour de l'école - Délibération.
- 2023/01- 06 : Proposition du versement d'un don exceptionnel de 24 € à la coopérative scolaire la Fourmilière pour financer les photos de classe pour les enfants ukrainiens - Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	
Hélène KOU	ABSENTE
Philippe GALLET	
Kornelius GOUDAPPEL	EXCUSE
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	EXCUSEE
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	